

Madame, Monsieur,

En septembre, votre enfant fera sa rentrée dans l'Ensemble Scolaire Saint Yves –Sacré Cœur La Salle. Merci de la confiance que vous nous témoignez. Le dossier joint vous donne des informations sur notre organisation et notre fonctionnement. Certains documents sont à compléter et à nous retourner.

Étant appelé sur une nouvelle mission, je laisse la place à Monsieur Jean-Marie QUINIOU qui vous accueillera à la rentrée.

En attendant, je vous souhaite un bel été. Bien cordialement.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane LE DEVEHAT

Dates et heures de rentrée:

- ☛ 6^{ème} + 1^{ère} année ULIS **Jeudi 1^{er} septembre 2022 à 10h00**
- ☛ 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} + ULIS (2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}) **Jeudi 1^{er} septembre 2022 à 13h30**

Les élèves seront accueillis par leur professeur principal.

Nous vous rappelons que l'entrée des collégiens se situe rue de Genève.

Grille Horaires des Cours

MATIN		APRES-MIDI	
Heure n°1	8h10- 9h05	Heure n°5	13h30-14h25
Heure n°2	9h05-10h00	Heure n°6	14h25-15h20
Récréation matin	10h00-10h15	Récréation après-midi	15h20-15h35
Heure n°3	10h15-11h10	Heure n°7	15h35-16h30
Heure n°4	11h10-12h05		

Vacances scolaires 2021/2022 (*)

Zone B : Académie de Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, **RENNES**, Rouen, Strasbourg.

TOUSSAINT	NOEL
Du vendredi 22 octobre 2022 après la classe au lundi 7 novembre 2022 au matin	Du vendredi 17 décembre 2022 après la classe au lundi 3 janvier 2023 au matin
HIVER	PRINTEMPS
Du vendredi 11 février 2023 après la classe au lundi 27 février 2023 au matin.	Du vendredi 15 avril 2023 après la classe au lundi 02 mai 2023 au matin

* Sous réserve de modification du calendrier des vacances



2 Bd Saint Jean Baptiste de la Salle

22 000 Saint-Brieuc

☎ : 02.96.60.41.21

✉ : accueilsaintyves@sacrecoeur22.com

VOS CONTACTS AU COLLEGE SAINT-YVES LA SALLE

Vous pouvez contacter le collège par téléphone **au : 02.96.60.41.21**

- Mme Catherine HERCOUËT, directrice du Collège Saint-Yves La Salle
- **TEL : 06.74.17.35.94**
Mail : directionsaintyves@sacrecoeur22.com
- M. Roland LE DOLEDEC, responsable de vie scolaire
Ligne directe : 06.33.35.25.87
Mail : viescolairesaintyves@sacrecoeur22.com
- Mme Carole LEPÉROU, accueil, secrétariat
TEL : 02.96.60.41.21
Mail : accueilsaintyves@sacrecoeur22.com

Pour signaler une absence, nous vous recommandons d'utiliser la ligne directe du responsable de vie scolaire.

Toutes ces adresses sont disponibles sur le site :
www.styves-sacrecoeurlasalle.bzh

ACCUEIL INTERNAT RENTREE 2022



Responsable des Internats : M David VIAL
Tél : 02.96.68.39.36 Mail : internat@sacrecoeur22.com

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux d'accueillir votre enfant à l'internat de l'Ensemble Scolaire St Yves-Sacré Cœur La Salle pour l'année scolaire 2022/2023.

Les internes pourront s'installer :

Pour les classes entrantes : 2ndes générales, 2ndes Pro, CAP 1^{ère} année, 3^{ème} Prépa Métiers, 4^{ème} et 3^{ème}.

Le mercredi 31 août de 16h00 à 18h00 du côté Sacré Cœur pour les jeunes filles, du côté Séminaire pour les garçons (entrées par les portails situés rue de Genève).

De 18h à 19h, les jeunes internes et leurs familles, rencontreront le responsable des internats à l'amphithéâtre.

De 19h à 20h, repas, à 20h retour en chambre.

Pour les autres : CAP 2^{ème} année, 1^{ères} et Tles générales, technologiques et professionnelles, étudiants.

Le mercredi 31 août de 20h30 à 22h00 du côté Sacré Cœur pour les jeunes filles, du côté Séminaire pour les garçons (entrées par les portails situés rue de Genève).

Il n'y a pas d'installation possible à l'internat le jeudi 01 septembre 2022 avant 17h30.

Le jeudi 01 septembre, après le petit-déjeuner, les lycéens seront accueillis à la cafétéria jusqu'à leur prise en charge par les professeurs principaux. Les collégiens seront accueillis au foyer du collège.

Trousseau internat :

Les Internes doivent obligatoirement se munir d'un drap housse (0,90 m x 1,90 m), d'un drap plat ou une housse de couette, de couvertures ou couette, d'un oreiller avec sa taie, d'un nécessaire de toilettes, d'une paire de sandales pour la douche, de linges suffisants pour la semaine, d'un cadenas pour fermer son armoire. Chaque année, une alèse en tissu imperméable est fournie par l'établissement et facturée aux familles (15 Euros).

Pour l'année scolaire, l'accueil des internes est possible le lundi matin de 7h00 à 7h15, ou sur inscription, le dimanche soir à partir de 20h30 jusqu'à 22h00 dernier délai. Passée cette heure, l'accueil des jeunes n'est plus possible. Il n'y a pas de restauration. Si un(e) interne inscrit(e) le dimanche soir ne rentre pas, la famille est tenue de prévenir l'internat. Le dimanche soir, la cour du Sacré-Cœur est strictement interdite aux internes garçons logeant au Séminaire. L'interne garçon ou fille, noté présent à l'internat n'est plus autorisé à quitter le bâtiment, les repas doivent être pris ou achetés avant le pointage dans le bâtiment.

D'autres documents vous seront remis lors de l'installation à l'internat, ils seront à remplir et à ramener impérativement pour le lundi 05 septembre 2022.



2, bd Saint Jean-Baptiste de La Salle
BP 305 - 22003 SAINT-BRIEUC Cedex 01
Collège Saint-Yves La Salle - 02 96 60 41 21
Lycée Sacré-Cœur La Salle - 02 96 68 39 39

lycee@sacrecoeur22.com
<http://www.sacrecoeur22.com>

TARIFS

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Les tarifs ci-dessous sont mensuels et lissés sur l'année (10 mois).

COLLEGE ST YVES

CLASSES DE 6ème, 5ème, 4ème

35 SEMAINES	Contribution Familles	Demi-Pension	Pension	TOTAL	Prélèvement mensuel
EXTERNE	57,20 €			57,20 €	58 €
DEMI-PENSIONNAIRE 3 REPAS / SEMAINE	57,20 €	54,60 €		111,80 €	112 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4 REPAS / SEMAINE	57,20 €	72,80 €		130,00 €	130 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5 REPAS / SEMAINE	57,20 €	91,10 €		148,30 €	149 €
INTERNE	57,20 €		304,30 €	361,50 €	361,50

CLASSES DE 3ème

34 semaines	Contribution Familles	Demi-Pension	Pension	TOTAL	Prélèvement mensuel
EXTERNE	57,20 €			57,20 €	58 €
DEMI-PENSIONNAIRE 3 REPAS / SEMAINE	57,20 €	53,10 €		110,30 €	111 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4 REPAS / SEMAINE	57,20 €	70,80 €		128,00 €	128 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5 REPAS / SEMAINE	57,20 €	88,40 €		145,60 €	146 €
INTERNE	57,20 €		302,00 €	359,20 €	360 €



Pour les internes : le forfait internat du dimanche soir de 30 € mensuel est à rajouter au montant à prélever.

- Inscription en début d'année scolaire auprès du Responsable Internat : 30 € par mois
- Si passage ponctuel le dimanche soir : 15 € par passage

RAPPEL : Les prélèvements automatiques seront effectués sur 10 mois de octobre 2022 à juillet 2023 inclus.



La Caisse de Solidarité des Familles a besoin de votre aide pour la prise en charge de :

- La Scolarité
- La demi-pension
- L'internat.

Elle pourra ainsi faire face à des situations de rupture et changements de vie brutaux ; un deuil, un chômage, une séparation de couple.

Les enfants ne sont pas responsables de la vie de leurs parents et doivent pouvoir continuer leur scolarité dans la filière de leur choix.

Merci, Merci, Merci pour votre aide.

La Présidente,

A. SELIER

Talon réponse à adresser à la Comptabilité du Lycée

Année scolaire 2022-2023

Je souhaite devenir adhérent au « Service Solidarité ».

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

- en tant que Membre adhérent : 15,00 €
- en tant que Membre bienfaiteur : 30,00 €
- autre montant

(Joindre un chèque à l'ordre du « **Service Solidarité Lycée Sacre-Coeur** »
Un justificatif vous sera alors remis pour l'Administration fiscale.

- Je désire participer au Conseil d'Administration

Signature



à Saint-Brieuc, le 29 juin 2022

2 Bd Saint Jean Baptiste de La Salle

22 000 Saint-Brieuc

☎ : 02.96.60.41.21

✉ : accueilsaintyves@sacrecoeur22.com

Madame, Monsieur,

Cette année, le collège souhaite inscrire tous ses élèves à la médiathèque de la baie, l'inscription **est gratuite**. Retournez-nous les 3 documents joints (**1 formulaire par famille**) accompagnés de la photocopie de la pièce d'identité du responsable légal, nous nous chargeons de transmettre les informations.

Les cartes seront distribuées aux élèves lors de leur première visite à la médiathèque.

L'équipe éducative

Les Médiathèques de la Baie

Bulletin d'inscription

- Inscription
- Réinscription

Merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement le présent formulaire.

* Champs obligatoires : informations nécessaires au traitement de votre compte dans les Médiathèques de la Baie. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre votre inscription.

M ou Mme *	NOM *	Prénom *	Date de naissance ce *	@dresse Email <i>des parents</i>	Profession (liste CSP au verso)	À renseigner par la bibliothèque		Signature* pour les + de 15 ans
						Tarif	Prêt accessi ble	

Adresse postale* :

Autre adresse* (pour étudiants, vacanciers.....)

Tél. fixe* : Tél. portable* :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MOINS DE 18 ANS :

Agissant en tant que responsable légal, j'autorise mon (mes) enfant(s) nommé(s) ci-dessus à emprunter et consulter des documents à la médiathèque, à utiliser les ordinateurs publics et à naviguer sur Internet et la Baie Numérique, dans le respect de la charte informatique, sous ma responsabilité.

Les données collectées sur ce formulaire sont recueillies dans le cadre de votre adhésion au réseau des Médiathèques de la baie. Dans le cadre de ce réseau et de la mise en commun de ressources, les données vous concernant en lien avec votre abonnement sont partagées entre les 28 médiathèques membres des Médiathèques de la Baie et Saint-Brieuc Armor Agglomération. Elles font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par les médiathèques du réseau et Saint-Brieuc Armor Agglomération dans les conditions définies dans le règlement intérieur du réseau (rubrique 1.5. Protection des données personnelles).

Conformément à la réglementation sur la protection des données, vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès de contact@mediathequesdelabaie.fr.

Pour en savoir plus sur le traitement de vos données, consultez le règlement intérieur disponible à l'accueil de votre médiathèque ou en ligne sur <https://mediathequesdelabaie.fr/en-pratique/comment-s-inscrire>

Souhaitez-vous recevoir la newsletter d'une ou de toutes les Médiathèques de la Baie :

- OUI, seulement de la médiathèque de.....(Précisez)*
- OUI, de toutes les Médiathèques de la Baie ou newsletter commune*
- NON*

J'atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions relatives à la protection des données personnelles dans les Médiathèques de la Baie sises dans le règlement du réseau (objet et finalités du traitement, destinataires des données, durée de conservation et hébergement des données, accès aux données personnelles).

Je souhaite, avec accord des membres de ma famille, que nos comptes soient reliés informatiquement. Le représentant de famille pourra accéder aux données de son compte et de tous les autres comptes de la famille.

- OUI
 NON

Je, soussigné(e), déclare sur l'honneur que les présents renseignements sont exacts et suis en mesure de fournir tout justificatif qui me sera demandé par l'équipe de la médiathèque. Je m'engage à me conformer au règlement et à la charte informatique des Médiathèques de la Baie.

À....., le.....

Signature* :

Merci de reporter le numéro correspondant à votre catégorie socioprofessionnelle (CSP) dans le tableau correspondant :

- | | |
|---|---|
| 1- Agriculteurs exploitants | 12- Employés de la fonction publique |
| 2- Artisans | 13- Employés administratifs d'entreprise |
| 3- Commerçants et assimilés | 14- Employés de commerce |
| 4- Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus | 15- Personnels des services directs aux particuliers |
| 5- Professions libérales et assimilés | 16- Ouvriers qualifiés |
| 6- Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques | 17- Ouvriers non qualifiés |
| 7- Cadres d'entreprise | 18- Ouvriers agricoles |
| 8- Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés | 19- Retraités |
| 9- Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises | 20- Chômeurs n'ayant jamais travaillé |
| 10- Techniciens | 21- Inactifs divers (autres que retraités) |
| 11- Contremaîtres, agents de maîtrise | 22- Pré-scolaires |
| | 23- Scolaires et étudiants |
| | 24- Ne souhaite pas répondre |



L'assurance Scolaire pour vos Enfants

7 JOURS / 7 24H / 24

Une couverture maximum tout au long de l'année !

En cas d'accident...

- Déclarer l'accident auprès de l'établissement scolaire, en joignant :
 - **Domage corporel** : un certificat médical de première constatation.
 - **Dentaire** : un devis précisant le montant de la reconstitution prothétique au coût actuel, pour le paiement de la somme prévue au tableau des garanties.
 - **Agression-racket/vol des effets scolaires** : le dépôt de plainte fait auprès des autorités de police ou de gendarmerie.
 - **Bris de lunettes** : la facture de l'opticien ou l'original du décompte de la sécurité sociale complété par le décompte de votre mutuelle complémentaire.
 - Les Assurances F.E.C. accusent réception de la Déclaration en indiquant un numéro de référence qui doit être rappelé dans toute correspondance.
 - Toutes les notes de frais liées à un accident corporel de l'élève assuré doit être présentées à la sécurité social (ou à d'autres caisses...) ainsi qu'à votre mutuelle.
- Après remboursement par ces organismes, envoyez les décomptes aux Assurances F.E.C. Ainsi que votre relevé d'identité bancaire qui précéderont au paiement des sommes prévues.



42B rue du Fautbourg - BP 80820 - 57013 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 50 52 05 - fec@assurances-fec.org - www.assurances-fec.org

Assurances F.E.C. est une marque de OMA Société de courtage d'assurances - Société par action simplifiée au capital de 1 000 000 € - RCS de Metz - SIREN 349 869 297 - APE 6622Z - Siège social : 42B rue du Fautbourg 57000 METZ - Garantie financière et assurance de responsabilités civiles professionnelles, Art. L512-6/L512-7 du Code des Assurances - Immatriculation ORIAS n°07 001 654 (www.orias.fr) - Exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 9 (www.acpr.banque-france.fr) - En cas de réclamation : OMA - service réclamation, 42B rue du Fautbourg BP 80820 57013 Metz Cedex 1 - reclamation@oma.fr - Médiation : Dans le cas où le service réclamation ne vous aurait pas apporté de réponse satisfaisante, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance à l'adresse : La Médiation de l'Assurance, Pôle CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou le mediateur@mediation-assurance.org



GENERALI Assurance IARD, Société Anonyme au Capital de 94 630 300 euro
Entreprise régie par le Code des Assurances - 552 062 663 RCS Paris, Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 PARIS.
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Service Sinistre
Tél. : 03 87 50 48 26
www.assurances-fec.org

- Si le traitement de l'enfant est très long, envoyer les décomptes au fur et à mesure des remboursements des organismes.
- Nous ne délivrons pas de prise en charge directement aux hôpitaux ou cliniques.
- Pour clore le dossier, il sera demandé dans certain cas, un certificat médical de guérison ou de consolidation.



Prescription : Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance (art. L 114-1 et L 114-2 du code des Assurances). S'il n'est pas possible de clore le dossier dans ce délai (consolidation non acquise par exemple), il est impératif d'interrompre cette prescription par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :

Année Scolaire 2022-2023

Protégez vos enfants



La Formule Harmonie



Une garantie scolaire et extra scolaire, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

➤ Ce que nous garantissons

Le paiement d'indemnités en cas d'accidents corporels subis par l'assuré.
L'indemnisation des dommages causés aux biens du maître de stage.

Les événements et garanties sont résumés dans le tableau ci-contre et s'entendent en complément de la Sécurité Sociale et/ou complémentaires.

➤ Les activités garanties

Les activités scolaires...
Les trajets...
Les activités extra-scolaires (sportives, récréatives...)

➤ Ce qui n'est pas garanti (principales exclusions)

La pratique des sports aériens, navigation aérienne dans les appareils non agréés pour le transport public de personnes, yachting à plus de 25 miles des côtes, bobsleigh, skeleton, saut à ski, l'escalade avec moyens artificiels ou en cordées (sauf initiation), les sports à titre professionnel, les courses utilisant des engins à moteur, Usage comme conducteur ou passager d'un véhicule à deux roues d'une cylindrée supérieure à 125 cm³, Accidents résultant de l'usage de stupéfiants ou de tranquillisants ou de l'abus de boissons alcoolisées, La participation à une rixe (sauf cas légitime défense), Le suicide ou tentative.

➤ Validité

L'assurance couvre l'assuré d'une rentrée scolaire à l'autre, 24h/24 (sous réserve du paiement de la cotisation).

➤ Où s'exercent les garanties

En France Métropolitaine, D.O.M. et T.O.M. et pays membres de la C.E.E.,
Dans le reste du monde lors de séjours inférieurs à 6 mois.

➤ Assistance - Rapatriement

Les Assurances FEC ont souscrit une garantie auprès d'EUROP ASSISTANCE pour tous les participants aux voyages collectifs organisés par l'établissement.
Cette convention est valable dans le monde entier (sauf pays en état de guerre).

➤ Responsabilité civile

Afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Multirisques, RC Familiale...), nous ne garantissons pas la responsabilité civile personnelle des élèves.



Garanties & Capitaux



Décès Capital de	5 000 €	
Invalidity jusqu'à 32% d'invalidité de 35% à 89% d'invalidité supérieure ou égale à 90% d'invalidité (* Franchise relative de 6%)	% de ** % de % de	8 000 € 500 €
Frais Médicaux Pharmaceutiques, chirurgicaux, transports, hospitalisation après intervention de la sécurité sociale et/ou complémentaire	FRAIS REELS (maxi 4 fois le barème S.S.)	
Frais Chambre particulière En cas d'hospitalisation (maxi 365 jours)	35 €/jours (franchise 5 jours)	
Frais Médicaux prescrits Mais non remboursés par le régime obligatoire et/ou complémentaire	200 €	
Frais Dentaire Par dent ou prothèse dentaire cassée	350 €	
Frais d'Optique Lunettes de vue ou lentilles	300 €	
Forfait Appareil Appareil d'orthodontie ou auditif (1 forfait par année scolaire)	600 €	
Frais de Vol/Bris des instruments de musique pendant les cours - 1 fois par année scolaire Franchise de 30 €	900 €	
Frais de Recherche et de transport Pour transports dans les mêmes conditions de destination que la Sécurité Sociale		8 000 €
Frais de Prothèse Inclus location cannes, anglaises et béquilles		500 €
Aide ou Transport Pédagogique A partir du 3 ^{ème} jour d'incapacité avec un maximum de 6 mois		450 € par mois
Frais de Scolarité Soit à une incapacité supérieure à 90 jours		800 €
Suivi Psychologique De l'élève suite à un attentat ou sinistre traumatisant		800 €
Racket - Agression Dans l'établissement ou au cours du trajet domicile/établissement, après dépôt de plainte auprès des autorités		200 €
Vol du cartable et des effets scolaires Après dépôt de plainte auprès des autorités - 1 fois par année scolaire		70 €
Domages aux Biens du Maître de Stage Franchise de 77 €		10 000 €
E-REPUTATION des élèves 1 fois par année scolaire et par élève		250 €

Nota

Document non-contractuel à caractère informatif. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat 12290100 souscrit auprès de GENERALI IARD et disponible auprès de l'établissement.



L'Animation Pastorale :

Une dynamique au sein de l'établissement

⇒ **Des projets concrets** tout au long de l'année, réalisés pour et avec les jeunes :

- Auprès des personnes en situation de handicap, vivre le service gratuit à Lourdes (lors du Pèlerinage du Rosaire)
- Avec des associations caritatives locales, oser la rencontre de personnes isolées, œuvrer pour le refus de la misère, participer aux collectes de denrées alimentaires (St Vincent de Paul) et de bouchons plastiques (Les Bouchons d'espoir 22)
- Au sein du réseau Lasallien SEMIL, vivre l'expérience de la solidarité internationale et de l'aide humanitaire, collectes pour l'Ukraine
- Au sein même de notre ensemble scolaire, se laisser rencontrer, rencontrer les autres (les petits Frères des Pauvres), tisser des liens, participer activement aux temps forts, célébrer... et faire l'effort du repas solidaire (au bénéfice du Secours Catholique).
- A l'Abbaye de Timadeuc, oser la rencontre d'un moine

⇒ **Des propositions** offertes **à tous**, des célébrations, des temps forts, des actions propres à l'établissement ou en lien avec le Réseau Lasallien, l'Enseignement Catholique Diocésain, la paroisse de St-Brieuc.

⇒ **Des locaux** accueillants et équipés, pour toutes les rencontres proposées au sein du CLS, le « Centre La Salle », situé au cœur du Lycée. Un « lieu source et ressource » pour les jeunes et les adultes.

« **Au sein de notre Ensemble Scolaire, on apprend l'art de la rencontre** » dans le partage et la mise en place de projets, dans le vécu de la fraternité et le respect d'autrui, la relecture des engagements et du bénévolat à la lumière de l'Évangile, et l'expression possible de la foi lors de célébrations.

*Et... au sein de l'établissement, rejoignez « **les Sacrés Citoyens du Cœur** »
(Association loi 1901 porteuse des projets humanitaires en lien avec le réseau Lasallien)*

Une adresse mail à ne pas oublier pour nous contacter :
pastorale@sacrecoeur22.com



L'animation pastorale englobe l'ensemble de la vie de l'établissement :
 l'enseignement, la construction de la personne, la culture religieuse et la catéchèse ;
 en relation avec le Projet Educatif Lasallien :

« Construire l'Homme, toucher le cœur... et Dire Dieu » !



Listes de fournitures classe de 3^{ème}

Mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> ● 2 cahiers 24x32 (1 grands carreaux et 1 petits carreaux sans spirale) ● des copies simples et doubles ● 1 rapporteur – 1 règle graduée 20 cm ● 1 compas où l'on peut mettre un crayon ● 1 calculatrice type collège TI ou Casio ● 1 Criterium – 1 ardoise Velleda avec 2 feutres et un chiffon. ● 1 enveloppe 24 * 32 ou 1 chemise à rabat
Français	<ul style="list-style-type: none"> ● 2 grands cahier 21 * 29,7 100 pages sans spirale. ● 2 petits cahiers de brouillon ● Fluo (4 couleurs) ● 1 pochette cartonnée ● envisager l'achat de 4 livres qui seront étudiés en français et resteront la propriété de l'élève
Anglais	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 cahier 24x32 de 96 pages sans spirale
Espagnol	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 porte vue 120 vues
Ou Allemand	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 cahier 24x32 de 96 pages sans spirale + 5 pochettes plastiques
Latin	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 cahier 24x32 de 96 pages sans spirale
Histoire / Géographie	<ul style="list-style-type: none"> ● 2 cahiers 24x32 à grands carreaux 96 pages sans spirale
Éducation civique	
Physique	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 cahier 24x32 à grands carreaux 96 pages ● 1 blouse blanche avec le nom, le prénom et la classe de l'élève
SVT	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 cahier 24x32 à grands carreaux 96 pages ou portes vue (60 vues)
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 porte vue souple (40 vues)
Technologie	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 grand classeur 4 anneaux avec intercalaires
Arts Plastiques	<ul style="list-style-type: none"> ● 2 pochettes de 12 feuilles de dessin blanches 24x32 (180g ou 224gr) ● On garde le cahier d'art plastique de l'année dernière, si vous arrivez au bout, prévoir l'achat d'un grand cahier de travaux pratiques 24 * 32 sans spirale ● crayons de couleurs Aquarellables + crayons feutres ● crayons à papier HB+ 2B ; ● tubes de gouache de 20 ml (noir, blanc, couleurs primaires : bleu cyan, jaune primaire et rouge magenta) 1 gobelet + un chiffon ● 1 sac pour contenir le tout + (un vieux t-shirt conseillé)
EPS	<ul style="list-style-type: none"> ● tenue de sport + chaussures de sport (running ou tennis) + sac de sport (déodorant en spray interdit)
DIVERS	<ul style="list-style-type: none"> ● ciseaux, colle, scotch, ● cahier de brouillon + stylo à encre avec cartouches bleues ● copies doubles 21x29.7 + copies simples 21x29.7 à grands carreaux ● 4 feutres fins – 2 surligneurs ● 100 pochettes plastiques transparentes + intercalaires ● 1 dictionnaire avec noms propres ● 1 pochette à rabat assez épaisse ● Clé USB ● Écouteurs

LES CUTTERS SONT INTERDITS ainsi que **TOUS LES PRODUITS EFFACEURS « FLUIDE »** (Blanco ou autres)
 Les élèves peuvent utiliser un effaceur genre **SOURIS UNIQUEMENT**. Pour que les livres et les cahiers restent en bon état, ils doivent être transportés dans un **SAC** ou **CARTABLE RIGIDE**.
 Pensez à acheter du **plastique pour couvrir 4 livres et des étiquettes aux Nom et classe de l'élève**, .
Certificat médical obligatoire de non contre-indication à la pratique de l'EPS et du sport scolaire en compétition à remettre au professeur principal le jour de la rentrée.

NB : il est possible que quelques fournitures non précisées ici soient indiquées à la rentrée.

Rue de Genève

22 000 Saint-Brieuc

☎ : 02.96.60.41.21

✉ : accueilsaintyves@sacrecoeur22.com

INFORMATION STAGE DÉCOUVERTE

Cette année, le stage de découverte des 3^{èmes} aura lieu :

Du 12 au 16 décembre 2022

Profitez des vacances pour trouver votre stage car il doit être choisi et validé avant les vacances de la Toussaint.

Ce stage ne doit pas excéder 30 heures par semaine

Vous trouverez ci-joint une demande de pré-convention de stage à nous retourner à la rentrée.

L'équipe éducative



ACCORD DE PRISE EN CHARGE D'UN ELEVE EN STAGE D'OBSERVATION EN COLLEGE.

Collecte des informations nécessaires à la rédaction de la convention

STAGIAIRE

NOM et Prénom : Classe : **3^{ème}**
Né(e) le :
Adresse :
☎ : @ :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Collège Saint-Yves La Salle - 2 Rue de Genève – 22 000 Saint Brieuc
☎ : **02-96-60 41 21** Fax : **02-96-33-80-59** @ : **accueil@sacrecoeur22.com**
Représenté par : **Madame Catherine HERCOUET** en qualité de **Directrice du Collège.**
Nom(s) du (ou des) professeur(s) référent(s) :

ENTREPRISE D'ACCUEIL

Raison sociale :
Adresse :
☎ : ✉ : @ :
Représenté par (*NOM et Prénom*) :
en qualité de :
Tuteur (*NOM et Prénom*) :
Fonction du Tuteur :
N° de SIRET :
Code A.P.E. :

Cachet de l'entreprise (Merci).

Selon les textes rédigés par le ministère de l'éducation nationale, j'accepte d'accueillir dans mon entreprise l'élève susnommé, pour une période de formation en entreprise, selon la ou les date(s) ci-dessous :

Du 12 Décembre 2022 au 16 Décembre 2022.

Fait à, le

Signature du représentant de l'entreprise

La Directrice ou Professeur Principal

Les documents fournis sont dûment complétés.
La convention peut être rédigée

Oui **Non**

Signature :

Secrétariat des D.D.F.P.T.

Document reçu le :

Convention éditée le :

Signature :

ANNEXE PEDAGOGIQUE

Collecte des informations nécessaires à la rédaction de la convention

Horaires journaliers de l'élève (*sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques*)



Le stage ne peut excéder 30h par semaine, pas de travail les samedis et dimanches

	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		

Soit un total hebdomadaire de :

